

Communiqué de presse

Appenzell, le 10 mars 2016

Les néonicotinoïdes sont les principaux responsables d'intoxications d'abeilles

Les produits phytosanitaires de la catégorie des néonicotinoïdes sont les causes les plus fréquentes d'intoxication d'abeilles en Suisse. La plupart des dégâts sont causés par une mauvaise utilisation. L'année dernière, 17 suspicions d'intoxications au total ont été annoncées au Service sanitaire apicole. Pour 10 d'entre elles, il a pu être prouvé que des pesticides étaient responsables de la mort des abeilles.

Le Service sanitaire apicole dirige depuis sa création en 2013 le service spécialisé intoxication d'abeilles. L'année dernière, 17 cas de suspicion d'intoxication aigüe ont été annoncés, ce qui correspond à la moyenne des trois dernières années. Ce chiffre est sensiblement plus bas qu'il y a encore une cinquantaine d'années. Les pesticides employés dans l'agriculture sont certes devenus plus toxiques mais leur utilisation est désormais plus réfléchie.

Les abeilles peuvent s'intoxiquer au contact de produits phytosanitaires dangereux pour elles. L'apiculteur reconnaît les cas aigus d'intoxication au décès en masse de ses abeilles. Des intoxications plus légères ne sont que difficilement identifiables à l'œil nu et passent généralement inaperçues. Le nombre effectif d'intoxications d'abeilles est par conséquent sensiblement plus élevé que les suspicions annoncées. Dans 10 des 17 cas examinés l'année dernière, une intoxication a pu être prouvée.

Neuf des intoxications prouvées étaient dues à des néonicotinoïdes. Et dans 6 cas, le mode d'emploi n'a pas été suivi à la lettre, si bien que ces intoxications résultaient d'une mauvaise application du produit. Le Conseiller national Bernhard Guhl, Président de l'association interprofessionnelle apisuisse, connaît la dangerosité de ce genre de substances actives : « une très petite quantité de néonicotinoïdes suffit déjà à tuer des abeilles. Quand une abeille entre en contact avec eux, elle est généralement perdue. Les apicultrices et apiculteurs suisses saluent par conséquent le maintien du moratoire. »

« Le risque d'entrer en contact avec un pesticide est le plus grand pour les abeilles quand l'utilisation de produits phytosanitaires est maximale dans l'agriculture », explique Benjamin Dainat du Service sanitaire apicole : « cette période commence en principe à fin avril. Cette année, en raison de l'hiver très doux, nous nous attendons aux premières annonces d'intoxication déjà à fin mars. »

Photos disponibles



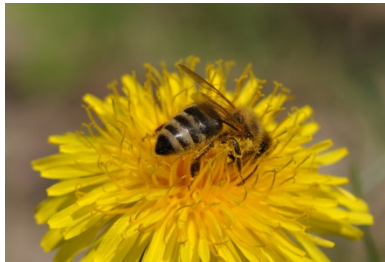
Abeille intoxiquée
© apiservice



Intoxication aigüe d'abeilles
© apiservice



Fleur de cerisier – très appréciée des abeilles
© apiservice



Dandelion – plante mellifère attrayante
© apiservice

Contacts

Pour de plus amples informations et du matériel photo veuillez s.v.p. vous adresser à :

Benjamin Dainat, Service spécialisé intoxication d'abeilles, Service sanitaire apicole
Téléphone 058 463 82 01
benjamin.dainat@apiservice.ch

Anja Ebener, Directrice d'apiservice
Téléphone 079 940 21 39
anja.ebener@apiservice.ch

Vous pouvez également télécharger les photos sous le domaine presse d'apiservice :
<http://www.apiservice.ch/fr/apiservice-gmbh/service-nav/domaine-presse.html>